

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**  
Tenue le 2 octobre 2023 à 19 h 30 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé,  
à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Simon Brennan, Mark Blair, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras

Est absent : Monsieur le conseiller Marc-André Laberge

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

**1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le secrétaire-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

212-10-2023

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre  
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. **Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption de procès-verbaux**
  - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023
3. **Période de questions**
4. **Greffe**
  - 4.1 Adoption de la politique concernant la protection des renseignements personnels
  - 4.2 Avis de motion concernant le règlement no. 272-11 modifiant le règlement de zonage no.272 concernant l'accès aux piscines résidentielles pendant la période de travaux
  - 4.3 Dépôt du règlement no. 272-11 modifiant le règlement de zonage no.272 concernant l'accès aux piscines résidentielles pendant la période de travaux
  - 4.4 Présentation du règlement no. 272-11 modifiant le règlement de zonage no.272 concernant l'accès aux piscines résidentielles pendant la période de travaux
  - 4.5 Adoption du projet de règlement #427-2023 concernant les ententes avec les promoteurs relativement à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels, commerciaux et industriels
5. **Ressources humaines**
  - 5.1 Rapport mensuel des activités dans l'administration
6. **Finances**
  - 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
7. **Sécurité publique**
  - 7.1 Procès-verbal de la rencontre du 19 septembre 2023 du Service incendie
  - 7.2 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
8. **Transports et voirie**
  - 8.1 Rapport mensuel des activités du Service des travaux publics
  - 8.2 Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien – Travaux 2024 – Montée Gervais
9. **Hygiène du milieu**
  - 9.1 Dépôt du rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de juillet 2023
  - 9.2 Approbation des coûts de réparation pour le remplacement de l'automate du poste de pompage 1
10. **Urbanisme et environnement**
  - 10.1 Rapport mensuel des activités à l'urbanisme
  - 10.2 Procès-verbal du Comité consultatif en urbanisme (CCU) du 13 septembre 2023
  - 10.3 Demande de PIIA, lot 5 620 948, 4444, route 201 (rénovations extérieures)
11. **Loisirs, culture et vie communautaire**
  - 11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications
12. **Développement économique**
13. **Correspondance**
  - 13.1 Demande aide financière passeport hockey
  - 13.2 Invitation du diocèse de Valleyfield à participer au souper annuel du Prêt d'Honneur
14. **Divers**
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance**



213-10-2023

## **2. Adoption de procès-verbaux :**

### **2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023**

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le mardi 5 septembre 2023;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyne Mckenzie et appuyé par le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 septembre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE

### **3. Période de questions**

Avant le début de cette première période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la première période de questions est ouverte, voici les sujets qui sont évoqués :

**Question :** Pourquoi la limite de vitesse devant l'école centrale Saint-Antoine-Abbé sur la rue de l'Église est de 30 km/h alors que la limite de vitesse devant l'école élémentaire de Franklin sur la route 202 est de 50 km/h? Il y aurait une école à Saint-Chrysostome dont la limite de vitesse serait de 30 km/h, et ce, même si elle est située sur une route numérotée.

**Réponse :** Nous avons le pouvoir de régir les limites de vitesse sur nos routes municipales, alors que ce n'est pas le cas des routes numérotées gérées par le MTQ. Il s'agit d'une excellente question et nous allons en donner suite en effectuant la demande via une résolution lors de la prochaine séance du conseil municipal.

**Question :** Est-ce que le nouvel horaire de collecte avec les bacs à déchets débute bien cette semaine?

**Réponse :** Comme annoncé dans le bulletin municipal qui est distribué cette semaine à tous les citoyens, le fournisseur qui nous fournit les bacs à déchets connaît du retard dans la production des bacs. Ces nouveaux bacs à déchets nous seront livrés en novembre. Ceci a une incidence sur l'horaire des collectes. L'horaire des collectes du recyclage sera chaque semaine dès maintenant, comme prévu cette année. L'horaire des collectes des déchets à chaque deux semaines débutera dès que nous aurons obtenu les bacs à déchets, soit vers la mi-novembre.

**Question :** Suivez-vous les activités de remblai?

**Réponse :** Oui, des tests de sols hebdomadaires sont faits et sont obtenus. Le laboratoire scientifique nous confirme que les tests de sols reçus sont conformes et qu'ils correspondent bien aux tests de sol qui avaient été présentés lors de la demande de permis de remblai. Les propriétaires de terrains sont également dans l'obligation de nous transmettre les bons de livraison des camions qui livrent de la terre.

**Question :** Est-ce que le remblai sur le chemin Grimshaw est légal?

**Réponse :** Oui, les activités de remblai qui circulaient sur une courte section du chemin Grimshaw, dont l'adresse est sur la route 209, possédait un permis de remblai. Toutefois, en raison d'actions de remblai en dehors des heures permises notamment, ce permis a été arrêté.

**Question :** Peut-on voir les documents de ces tests de sol?

**Réponse :** Ils font partie des documents administratifs dans le dossier de chacun des propriétaires. Ce ne sont pas des documents que nous rendons publics d'emblée. Nous pouvons vous mentionner que le laboratoire privé qui effectue ces tests nous mentionne que ces tests sont conformes à ceux qui avaient été déclarés au départ de la



demande de permis. Il est toujours possible d'effectuer une demande d'accès à l'information et nous verrons les renseignements que nous sommes en mesure de vous fournir selon la politique des renseignements personnels.

**Question :** Nous étudions les questions environnementales en tant que chercheur à l'Université McGill, concernant les bassins versants de la rivière Châteauguay. Les remblais de la route 201 nous semblent problématiques. Êtes-vous ouverts à ce qu'on travaille ensemble sur cette question?

**Réponse :** Nous sommes conscients qu'il faut travailler ensemble. Nous sommes effectivement ouverts à une rencontre afin que l'on puisse voir comment nous pouvons travailler ensemble à trouver des pistes de solutions, afin de bonifier les actions que nous avons déjà entreprises dans ce dossier, notamment avec la nouvelle réglementation en vigueur depuis le mois d'août.

#### 4. Greffe

##### 4.1 Adoption de la politique concernant la protection des renseignements personnels

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté la loi 25, appelée la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*;

**ATTENDU QUE** de nouvelles exigences prévues à la loi sont entrées en vigueur le 22 septembre 2023, notamment :

- La diffusion d'une politique de confidentialité en langage clair;
- L'adoption et la diffusion des règles de gouvernance de la Municipalité;
- Les informations à fournir aux particuliers dans le cadre de la collecte de renseignements personnels et de décisions fondées sur un traitement automatisé;
- Les critères de validité du consentement, notamment eu égard aux renseignements personnels sensibles;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette

214-10-2023

**APPUYÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents**

**D'ADOPTER** la politique concernant la protection des renseignements personnels, telle que proposée.

La politique a été imprimée pour les citoyens présents à la séance du conseil municipal et sera déposée en annexe du procès-verbal, en plus d'être publiée sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE

##### 4.2 Avis de motion concernant le règlement no. 272-11 modifiant le règlement de zonage no.272 concernant l'accès aux piscines résidentielles pendant la période de travaux

215-10-2023

Madame la conseillère Lyne Mckenzie donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement 272-11 modifiant le règlement de zonage no.272 concernant l'accès aux piscines résidentielles pendant la période de travaux. Ce règlement vise plus précisément à accroître la sécurité aux abords de piscines en période de construction résidentielle.

##### 4.3 Dépôt du règlement no. 272-11 modifiant le règlement de zonage no. 272 concernant l'accès aux piscines résidentielles pendant la période de travaux

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Franklin a adopté le règlement de zonage no. 272 pour l'ensemble de son territoire ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Franklin juge à propos de modifier le règlement de zonage no. 272 afin d'ajouter des mesures de sécurité spécifiques concernant les piscines résidentielles pendant la période de travaux ;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier le règlement de zonage no. 272;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 octobre 2023;

216-10-2023

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**APPUYÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents**

**DE déposer** le règlement 272-11 modifiant le règlement de zonage numéro 272 afin de modifier l'article 4.2.5. et ajouter des mesures de sécurité spécifiques concernant les piscines résidentielles pendant la période de travaux, et qu'il soit décrété et statué par ce Règlement ce qui suit :



#### Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### Article 2

Le règlement sur le zonage no 272. est modifié par l'ajout de l'alinéa 10) à l'article 4.2.5.1 comme suit :

« 10) Pendant la phase de construction, à l'intérieur de la période de validité du permis et jusqu'à l'installation de la clôture permanente, il incombe au citoyen de s'assurer que sa piscine, si elle est remplie d'eau, soit entourée d'une clôture temporaire pour en empêcher l'accès en toute circonstance.»

#### Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

#### **4.4 Présentation du règlement no. 272-11 modifiant le règlement de zonage no. 272 concernant l'accès aux piscines résidentielles pendant la période de travaux**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Franklin a adopté le règlement de zonage no. 272 pour l'ensemble de son territoire ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Franklin juge à propos de modifier le règlement de zonage no. 272 afin d'ajouter des mesures de sécurité spécifiques concernant les piscines résidentielles pendant la période de travaux ;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier le règlement de zonage no. 272;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 octobre 2023;

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair

217-10-2023

**APPUYÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents**

**DE** présenter le règlement 272-11 modifiant le règlement de zonage numéro 272 afin de modifier l'article 4.2.5. et ajouter des mesures de sécurité spécifiques concernant les piscines résidentielles pendant la période de travaux, et qu'il soit décrété et statué par ce Règlement ce qui suit :

#### Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### Article 2

Le règlement sur le zonage no 272. est modifié par l'ajout de l'alinéa 10) à l'article 4.2.5.1 comme suit :

« 10) Pendant la phase de construction, à l'intérieur de la période de validité du permis et jusqu'à l'installation de la clôture permanente, il incombe au citoyen de s'assurer que sa piscine, si elle est remplie d'eau, soit entourée d'une clôture temporaire pour en empêcher l'accès en toute circonstance.»

#### Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le règlement a été imprimé pour les citoyens présents à la séance du conseil municipal et sera déposé en annexe du procès-verbal, en plus d'être publié sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE

#### **4.5 Adoption du projet de règlement # 427-2023 concernant les ententes avec les promoteurs relativement à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels, commerciaux et industriels**

**ATTENDU QU'** il est essentiel de définir adéquatement les rôles et responsabilités des promoteurs et de la Municipalité lors de projets résidentiels, commerciaux et industriels;

**ATTENDU QU'** aucun règlement n'avait été adopté pour encadrer cette pratique de façon concrète;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement #427-2023 a été déposé le 5 septembre 2023;

**II EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

218-10-2023

**APPUYÉ PAR** la conseillère Lyne Mckenzie

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents**

**D'ADOPTER** le règlement numéro #427-2023 concernant les ententes avec les promoteurs relativement à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels, commerciaux et industriels.



Le règlement a été imprimé pour les citoyens présents à la séance du conseil municipal et sera déposé en annexe du procès-verbal, en plus d'être publié sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE

## 5. Ressources humaines

### 5.1 Rapport mensuel des activités dans l'administration

Le rapport mensuel des activités d'administration du mois de septembre est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture. Soulignons que les responsables de l'accueil des citoyens à l'hôtel de ville ont répondu à plus de 140 appels téléphoniques, plus de 400 courriels et accueilli plus de 70 personnes à la réception de l'hôtel de ville au cours du mois de septembre 2023.

## 6. Finances

### 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

219-10-2023

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER la liste des déboursés, du mois de septembre pour un montant de 157 070,76 \$;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer d'une somme de 1 383 307,63 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'APPROUVER les salaires des employés et élus municipaux totalisant 49 796,07 \$ pour la période du 27 août au 30 septembre inclusivement.

Il faut préciser que les trois factures de Sintra pour nos trois chantiers majeurs de réfection de chaussée sont comprises dans ce total et qu'avec les factures reçues, nous allons pouvoir effectuer la reddition de comptes pour aller chercher les subventions déjà autorisées.

ADOPTÉE

## 7. Sécurité publique

### 7.1 Procès-verbal de la rencontre du 19 septembre 2023 du Service incendie

Le procès-verbal de la rencontre du 19 septembre 2023 du Service incendie est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

### 7.2 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QIE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I et II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent en conformité avec l'article 6 du Programme.

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

220-10-2023

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans



le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, M. Simon St-Michel, ainsi que le directeur du Service de sécurité incendie, M. Maxime Maheux, à transmettre les documents et informations nécessaires à la MRC du Haut-Saint-Laurent au nom de la Municipalité de Franklin.

ADOPTÉE

## 8. Transports et voirie

### 8.1 Rapport mensuel des activités du Service des travaux publics

Le rapport mensuel des activités du Service des travaux publics du mois de septembre est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

### 8.2 Demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale - Volet soutien - Travaux 2024 - Montée Gervais

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Il EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

221-10-2023

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité de Franklin autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général et greffier-trésorier, M. Simon St-Michel, ainsi que la directrice générale adjointe, Mme Geneviève Carrière, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

## 9. Hygiène du milieu

### 9.1 Dépôt du rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour juillet 2023

Le rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois de juillet 2023 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

Nous travaillons présentement sur un plan d'action d'entretien préventif du réseau d'eau potable avec des actions à court terme, à moyen terme et à long terme.

### 9.2 Approbation des coûts de réparation pour le remplacement de l'automate du poste de pompage 1

ATTENDU QU' une composante de l'automate du poste de pompage a cessé de fonctionner;

ATTENDU QUE nous avons obtenu des soumissions de Paul Bouchard électrique, de la compagnie Scadalliance et de la compagnie Contrôle logique industriel;

ATTENDU QU' en plus de remettre l'automate en état de marche, les réparations permettront l'accès à distance de l'automate et l'envoi des alarmes;

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

222-10-2023

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER les coûts de réparation de l'automate au montant de 17 058,93 \$ plus taxes;

D'OCTROYER aux soumissionnaires les contrats leur permettant de nous fournir le service le plus rapidement possible;



D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, M. Simon St-Michel, à représenter la Municipalité et autoriser les dépenses en question.

ADOPTÉE

## 10. Urbanisme et environnement

### 10.1 Rapport mensuel des activités à l'urbanisme

Le rapport mensuel des activités liées à l'urbanisme du mois de septembre est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture. Soulignons que l'équipe de l'urbanisme a répondu à plus de 50 demandes d'information et a délivré près d'une vingtaine de permis au mois de septembre.

### 10.2 Procès-verbal du CCU de la rencontre du 13 septembre 2023

Le procès-verbal de la rencontre du 13 septembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

### 10.3 Demande de PIIA, lot 5 620 948, 4444, route 201 (rénovation extérieure)

ATTENDU QUE le propriétaire du 4444, route 201, sur le lot 5 620 948 du cadastre du Québec, a déposé une demande de permis pour des travaux de rénovation extérieure sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE les travaux de rénovation consistent à remplacer le revêtement des façades par du bois traité de couleur bleue, remplacer la porte d'entrée principale et remplacer les fenêtres du bâtiment;

ATTENDU QUE les travaux de rénovation ont déjà été entamés en raison de la présence significative de moisissure entre les murs rendant le bâtiment insalubre et accélérant sa détérioration ;

ATTENDU QUE les travaux de rénovation extérieurs sur le bâtiment principal situé au 4444, route 201 sont assujettis à la réglementation sur les Plans d'implantation et d'Intégration architecturale (règlement #365), en raison de l'emplacement du terrain sur le territoire de Franklin;

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER les travaux de rénovation extérieure tels que déposés et que cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement #365 de PIIA, du règlement #275 de lotissement et du règlement #272 de zonage de la Municipalité de Franklin.

ADOPTÉE

## 11. Loisirs, culture et vie communautaire

### 11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications

Le rapport mensuel des activités liées aux loisirs et aux communications du mois de septembre est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture. Soulignons que plus de 500 personnes ont fréquenté le Centre récréatif et le parc Antoine-Labelle en septembre 2023, lors des activités organisées ou gérées par la Municipalité.

## 12. Développement économique

Aucun point.

## 13. Correspondance

### 13.1 Demande aide financière passeport hockey

ATTENDU QU' un programme de passeport hockey a été mis en place à l'école centrale Saint-Antoine-Abbé afin d'encourager le bon comportement des élèves;

ATTENDU QUE ce programme occasionne des coûts, dont ceux reliés à la participation de tournois;

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Brennan

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER une aide financière de 500 \$ au programme passeport hockey de l'école centrale Saint-Antoine-Abbé.

ADOPTÉE



225-10-2023

**13.2 Invitation du diocèse de Valleyfield à participer au souper annuel du Prêt d'Honneur**

ATTENDU QUE la Municipalité de Franklin a reçu une invitation du diocèse de Valleyfield pour leur souper annuel du Prêt d'Honneur;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

DE ne pas donner suite à la demande.

ADOPTÉE

**14. Divers**

Aucun ajout.

**15. Période de questions**

Avant le début de cette deuxième période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

À partir du moment où la deuxième période de questions est ouverte, voici les sujets qui sont évoqués :

**Question :** L'aide financière demandée pour la montée Gervais, est-ce pour le pont ou pour l'asphalte?

**Réponse :** C'est pour la réfection de la chaussée où nous désirons refaire le pavage de la montée Gervais.

**Question :** Savez-vous la provenance des remblais?

**Réponse :** Oui, la provenance est déclarée dans chacune des demandes de permis de remblai.

**Question :** Mais vous, les membres du conseil municipal, connaissez-vous la provenance des remblais?

**Réponse :** Ce sont les employés de l'urbanisme qui gèrent ces demandes et les informations sont consignées dans les dossiers administratifs. Non, nous ne savons pas personnellement tous les détails de ces dossiers, car il nous faudrait un grand nombre de boîtes de documents pour chaque séance du conseil. De plus, nous avons des gens de confiance qui sont en place au niveau administratif.

**Question :** Combien y a-t-il de remblais sur la route 201?

**Réponse :** Il y a actuellement 2 demandes de permis de remblai valides.

**Question :** Il y a beaucoup de voyages de remblai actuellement, au-dessus de 2000 voyages, sur la route 201. Étiez-vous au courant?

**Réponse :** Oui, nous sommes au courant. Pour faire une demande de permis de plus de 3500 mètres cubes, soit plus de 270 voyages de terre, le propriétaire doit verser une caution à la Municipalité de 20 000 \$.

Il ne faut pas mélanger tous les terrains sur la route 201, notamment avec un de ces terrains, qui est répertorié au ministère de l'Environnement.

**Question :** J'ai fait une demande d'accès à l'information en juillet et en août et je n'ai toujours pas obtenu de nouvelles. À quel moment vais-je recevoir des réponses à mes questions?

**Réponse :** Le directeur général devrait vous répondre sous peu.

**Question :** Combien coûtent des tests de sol de niveau II?

**Réponse :** Ça coûte environ 18 000 \$. C'est pourquoi la caution demandée lors des demandes de permis de remblai de plus de 3500 mètres cubes est d'un montant de 20 000 \$.





Question : En faites-vous assez pour contrer les remblais?

- Réponse : Nous avons adopté un nouveau règlement août, qui est beaucoup plus restrictif et limitatif. Nous avons justement été la première municipalité à adopter un nouveau règlement au sein de la MRC. Nous avons réduit, la durée des permis à 6 mois. Nous avons réduit le nombre de provenance par permis à deux (2). Nous effectuons des tests de sol à chaque semaine d'opérations de remblai. Nous demandons aux propriétaires de nous transmettre tous les bons de livraison des camions venus porter de la terre. Nous demandons une caution de 20 000 \$ à toutes les demandes de permis de plus de 3 500 mètres cubes. Nous croyons en avoir fait pas mal. Il y a toutefois toujours possibilité de bonifier les mesures prises à ce sujet.

Question : J'ai beaucoup de respect pour vous qui essayez les critiques. Continuerez-vous d'être vigilants?

Réponse : Oui, nous continuerons à être vigilants sur la question, car c'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup. Il s'agit d'ailleurs d'un des dossiers sur lequel nous avons le plus travaillé depuis notre entrée en poste.

**16. Levée de la séance**

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

226-10-2023

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 40.

ADOPTÉE

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Simon St-Michel,  
Directeur général et greffier-trésorier

*La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 2 octobre 2023, au sens de l'article 142 du Code municipal.*

Monsieur Yves Métras,  
Maire

Monsieur Simon St-Michel,  
Directeur général et greffier-trésorier